



Les médias sociaux et le crime organisé

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Les personnes soupçonnées d'être impliquées dans le crime organisé n'ont pas tendance à mentionner leurs activités illicites dans leurs profils sur les médias sociaux. Elles se servent plutôt des médias sociaux pour rester en contact avec leurs amis et leur famille et pour échanger sur leurs intérêts. De leur côté, les policiers utilisent les médias sociaux pour entrer en lien avec leur collectivité et comme un outil d'enquête.

Les outils des médias sociaux aident les personnes ayant des intérêts communs à entrer en contact et facilitent un large éventail d'activités licites. Par contre, des outils de communication et d'affaires d'une telle popularité peuvent aussi faciliter les activités illicites, voire celles des organisations criminelles. Cette recherche vient compléter l'information empirique dont on dispose sur l'utilisation des médias sociaux par les organisations criminelles et les policiers au moyen d'une analyse documentaire et d'entrevues avec des policiers et des experts des médias sociaux.

Les répondants ont indiqué qu'en utilisant les médias sociaux, les forces de l'ordre visent à établir des liens et à interagir avec la collectivité ainsi qu'à la surveiller de façon proactive pour relever les activités et les événements perturbateurs. Les répondants ont discuté des défis avec lesquels ils sont aux prises lorsqu'ils effectuent des enquêtes en ligne. Au nombre de ces défis, notons la capacité de trouver la bonne personne parmi un grand nombre d'utilisateurs des médias sociaux, les difficultés procédurales associées à l'obtention de renseignements personnels auprès des propriétaires des données et l'aspect chronophage des procédures rigoureuses à suivre en matière d'expertise judiciaire lors de la collecte de preuves en ligne, notamment lorsque celle-ci est faite de façon à ne laisser aucune trace des activités policières.

Les répondants ont été nombreux à mentionner que

les agents de police ont besoin de recevoir une meilleure formation de base sur l'utilisation des ordinateurs et d'Internet pour recueillir du renseignement à code source libre. Les ouvrages abondent dans le même sens. Selon les répondants, il importe que les policiers aient accès à différents ordinateurs, sites Web et logiciels afin d'être plus à l'aise avec eux et d'être à même d'utiliser une panoplie d'outils. Ils ont aussi indiqué que la police doit accepter que les policiers veuillent utiliser les sites de médias sociaux à des fins personnelles. Ils préviennent toutefois qu'il faut obligatoirement séparer le travail policier des activités personnelles. Ils s'inquiètent du fait que de nombreux agents de police ne sont pas conscients du danger associé à l'affichage de photos et de renseignements personnels sur les sites de médias sociaux, même s'ils fixent des paramètres rigoureux de protection de leurs renseignements.

Certains répondants proposent la création et l'application d'un ensemble de principes sur la manière dont la police doit et peut obtenir des preuves et sur ce qu'elle devrait ou ne devrait pas faire sur une scène de crime où un ordinateur est en cause. Selon les répondants, de telles lignes directrices permettraient à la police de faire preuve de plus d'efficacité et d'uniformité lors de la collecte de preuves dans des ordinateurs. Ces lignes directrices pourraient en outre contribuer à minimiser les traces laissées par la police pendant l'enquête.

Les recoupements entre les caractéristiques démographiques des personnes utilisant les médias sociaux et celles des personnes impliquées dans le crime organisé pourraient s'avérer utiles pour orienter les enquêtes et les efforts de communication. En général, les personnes impliquées dans le crime organisé tendent à être des délinquants à vocation tardive, plus âgées que les personnes qui fréquentent les sites de médias



sociaux, et qui sont peut-être moins susceptibles d'utiliser les médias sociaux. Les deux sites de blogues décrits dans le rapport, Blogger et Wordpress, semblent exceptionnellement avoir une cohorte plus âgée d'utilisateurs. Il est possible que les membres d'organisations criminelles, tout comme le public plus âgé, soient plus attirés par les sites de blogues que par Twitter, Facebook ou MySpace, et qu'ils deviennent par conséquent des utilisateurs ou des consommateurs de ces médias sociaux. Contrairement à un utilisateur type des médias sociaux, les femmes impliquées dans les organisations criminelles tendent à appartenir à un groupe minoritaire visible et à être issues de milieux socio-économiques défavorisés. Ainsi, il est possible que les délinquantes du crime organisé soient moins susceptibles que leurs homologues masculins d'utiliser les sites de médias sociaux.

Frank, Richard, Connie Cheng, et Vito Pun, *Sites de médias sociaux : de nouveaux forums favorisant la criminalité, la communication et les enquêtes*, Ottawa (Ontario), Sécurité publique Canada, 2010.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche en matière de crime organisé au sein de Sécurité publique Canada, veuillez communiquer avec l'Unité de recherche sur le crime organisé à l'adresse ocr-rc@ps-sp.gc.ca.

Les résumés de recherche sur le crime organisé sont rédigés pour Sécurité publique Canada et le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Le CNC et ses comités régionaux et provinciaux de coordination travaillent à différents niveaux en misant sur un but commun : établir des liens entre les organismes d'application de la loi et les décideurs du secteur public afin de lutter contre le crime organisé. Les résumés de recherche sur le crime organisé appuient les objectifs de recherche du CNC en faisant ressortir des renseignements fondés sur la recherche qui sont pertinents pour l'élaboration de politiques ou d'opérations. Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada ou du Comité national de coordination sur le crime organisé.